



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

SEM DES HALLES - RAPPORT DU
DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC ET
RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS
DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL DE
SURVEILLANCE - ANNEE 2009

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**SEM DES HALLES - RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE
PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA
COLLECTIVITE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNEE 2009**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de NIORT.

L'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégué produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 6 décembre 2010.

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SEM des Halles, il s'agit actuellement de Madame Nicole GRAVAT, Messieurs Jean-Claude SUREAU, Christophe POIRIER, Franck MICHEL, Amaury BREUILLE, Michel PAILLEY, représentants de la Ville au Conseil de Surveillance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la production du rapport de la SEM des Halles, délégué du service public des Halles de Niort, pour l'année 2009 ;
- Se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil de surveillance de la SEM des Halles pour l'année 2009, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD